

Le décumul intégral : must ou leurre ?

Opinion
Jean-Marc Rombeaux
Economiste⁽¹⁾.

Si l'électeur est souverain, alors
MM. Moreau, Drion, Mayeur,
De Decker n'avaient pas
à se remettre
en question.
Il fallait laisser leurs électeurs
les sanctionner
éventuellement
électoralement en 2018.

■ Une fonction exécutive locale (bourgmestre, échevin, président de CPAS) ne pourrait plus être exercée avec celle de député. Tour de table du débat en cinq minutes.

La question du décumul intégral anime le Landerneau politique. Singulièrement en Wallonie. Une fonction exécutive locale (bourgmestre, échevin, président de CPAS) ne pourrait plus être exercée avec celle de député. Must pour les uns, leurre pour d'autres, elle divise.

Des arguments pour le maintien du cumul viennent de toute part. Le plus classique est le lien avec le terrain et la connaissance des problèmes de ceux qui y vivent. Pourtant, la voix des communes ne peut-elle être exprimée au Parlement par des députés conseillers communaux⁽²⁾ ou de l'action sociale ? Les échevins sont-ils absents des cabinets ministériels ? Les attachés parlementaires sont-ils tous inactifs à l'échelon local ? A contrario, ce cumul est-il garant de lien et de représentation ? Au Parlement wallon, il n'y a qu'un seul député qui a travaillé comme ouvrier. On n'y trouve nulle trace de femme ou d'homme issus de ce que certains appellent dorénavant le "précarariat"⁽³⁾. Les personnes venant du monde académique n'y sont pas légion... Par ailleurs, pour reprendre les mots d'Henri Deleersnijder, "*trop souvent, les élus ne donnent-ils pas l'impression de graviter dans un monde à part, produits de consommation médiatique ne se mêlant à la piétaille que la veille des scrutins*"⁽⁴⁾. Apporter du sang neuf ne peut-il contribuer à la vitalité de l'institution parlementaire, au partage du pouvoir et à l'inclusion sociale ?

Pour compléter un revenu

Un autre argument est que le mandat de député wallon permet de "compléter" les revenus des bourgmestres de petites entités. Un

député est un représentant du peuple qui doit notamment veiller à l'intérêt régional et exercer une fonction de contrôle sur le gouvernement. Les compétences régionales se sont considérablement élargies et complexifiées avec la 6^e réforme de l'Etat. Une responsabilité aussi importante peut-elle être exercée sérieusement à titre complémentaire ?

Objections flamandes

Au niveau fédéral, l'idée a aussi été débattue. Et rejetée. Deux objections sont venues de Flandre. La première est que le décumul coûterait de l'argent. Si un mandat de député ou de bourgmestre n'est pas pleinement exercé, est-on sûr qu'il n'y a pas des coûts "cachés" liés à l'investissement partiel d'un des deux mandats, en ce qui concerne la connaissance des dossiers et la prise de décision notamment ? A Bruxelles, une étude sur la gouvernance a été commandée à des universités. Elle propose une adaptation significative du nombre de parlementaires et d'échevins. En France également, une révision du nombre de parlementaires est à l'ordre du jour. Le coût direct du décumul ne peut-il être accompagné d'un ajustement du nombre de députés et d'échevins ?

L'électeur seul juge ?

L'autre objection vient notamment de la N-VA. C'est à l'électeur de se prononcer. Entendez : ne pas réélire le mandataire qui n'assume pas correctement ses différentes casquettes, publique ou privée. Poussons le raisonnement jusqu'au bout. Si l'électeur est souverain, alors MM. Moreau, Drion, Mayeur,

De Decker n'avaient pas à se remettre en question. Il fallait laisser leurs électeurs les sanctionner éventuellement électoralement en 2018. Ce qu'un mandataire fait avec l'argent de la collectivité intéresse-t-il ses seuls électeurs ou l'ensemble de la collectivité, des électeurs, travailleurs et contribuables ? Faire de la légitimité électorale un absolu signifie qu'elle ne peut être mise en balance avec d'autres valeurs et singulièrement celle d'équité.

Les structures politiques belges sont éclatées. Cumuler permettrait de retrouver une forme de transversalité, de vue d'ensemble. Si telle est l'idée, il faudrait plus de liens entre le fédéral et le régional. Avec, par exemple, des députés communaux⁽⁵⁾ et des contacts plus réguliers entre élus régionaux.

Dépendance au parti

Soulevé par Alain Eraly⁽⁶⁾, un argument est peu évoqué dans ce débat : la dépendance au parti. En cas de décumul intégral, les députés ou candidats au scrutin parlementaire seront plus dépendants pour l'avenir de leur élection (ou non-élection). En l'absence de base locale, de position de "repli", ils seront sans doute plus hésitants à exprimer une vue personnelle, différente. Cet argument est à mettre en balance avec l'avantage d'avoir des mandataires plus disponibles pour le travail parlementaire, les enjeux régionaux et qui soient moins exposés à un risque de conflit d'intérêts. Symétriquement, comme le relevait Patrick Lecerf⁽⁷⁾ : "*Député et bourgmestre, c'est faisable, oui, mais pas très bien. Sept jours ne suffisent pas à être bourgmestre.*"

Le roi est nu

Churchill estimait que la démocratie est le pire système de gouvernement, à l'exception de tous les autres. L'histoire ne l'a point démenti. Dans le même temps, en ce temps de crise politique, une réflexion de Christian Salmon a une résonance particulière. "Quand le roi est nu et le pouvoir impuissant, en quoi consiste l'exercice de l'Etat, le fait de gouverner; sinon à jouer de manière délibérée avec les apparen-

ces ?"¹⁸⁾ Au risque de plomber la démocratie ? en péril", p. 167, 2014.

→ (1) L'auteur s'exprime à titre personnel.

→ (2) Idée notamment exprimée par J.C. Van Cauwenberghe.

→ (3) G. Standing, "Le Précarariat", 2014.

→ (4) H. Deleersnijder, "Démocraties

→ (5) Idée récemment réitérée par C.-F. Nothomb.

→ (6) Al. Eruly, "Le Pouvoir enchaîné".

→ (7) Député et bourgmestre en congé de Hamoir: "Le Soir", 2.7.2017.

→ (8) Chr. Salmon. "La Cérémonie cannibale. De la performance politique", p. 13, 2013.